

Demande de permis de visite

Direction de l'Administration Pénitentiaire

Service Permis de visite

CP VALENCE

Chemin Joseph Astier

BP 90027

26901 VALENCE CEDEX 9

04 26 52 61 77

Rappel : Le chef d'établissement ne peut délivrer de permis de visite que pour les détenus condamnés définitifs

Pour tous les autres cas (détenus prévenus), s'adresser à l'autorité compétente (Tribunal)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER



PERSONNE DETENUE (Nom et Prénom) :

Né le :

N° écrou :



DEMANDEUR DU PERMIS

Lien de parenté avec le détenu :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

A (Ville, Département, Pays) :

N° de pièce d'identité :

Délivrée par :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Les coordonnées sont utiles pour tout contact avec les visiteurs en cas de besoin pour l'établissement du dossier

Si aucun lien direct de parenté, veuillez motiver, ci-dessous, votre demande de permis:

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 2 Photos d'identité récentes, identiques et tête nue et en couleur (pas de scanner).
- 1 Photocopie recto-verso : de la carte d'identité, ou du permis de conduire, ou du passeport, ou de la carte de résident (NON PERIME).
- La photocopie du livret de famille (COMPLET) prouvant le lien de parenté avec le détenu.
- 1 Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (EDF, Téléphone, Internet, etc...).
- Si vous êtes hébergé(e) en plus :
 - Attestation sur l'honneur de la personne qui héberge,
 - Photocopie de la pièce d'identité de la personne qui héberge,
- Pour les Mineur(s) : 1 Autorisation Parentale des titulaires de l'autorité parentale (père et mère), la photocopie recto-verso de leur pièce d'identité, 1 attestation de domiciliation de l'enfant.
- Deux enveloppes timbrées

En cas d'enquête par les services de Police où de Gendarmerie pour les besoins du dossier, le délai d'instruction est porté de 2 à 3 mois.

Date et Signature du demandeur

